



Communauté de Communes de  
*Sézanne Sud-Ouest Marnais*

# ÉCOLES DE SÉZANNE INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2018

## MON ENFANT EST-IL CONCERNÉ

### Entrée en petite section

Enfants nés en 2015 et de janvier à août 2016

### Entrée en CP

Enfants arrivant sur la commune



## ① INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

Pour les enfants dont les parents sont domiciliés à Sézanne

du lundi 9 au samedi 21 avril 2018  
en Mairie de Sézanne (service scolaire)  
(rez-de-chaussée - bureau vitré près de l'Église)

du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h15 à 18h  
et le samedi matin de 9h à 12h

MERCI DE VOUS MUNIR :

- de votre livret de famille
- d'un justificatif de domicile ou d'une attestation d'hébergement

Le cas échéant,

- certificat de radiation (si changement d'école)
- du jugement fixant l'autorité parentale et la résidence des enfants

Pour les enfants dont les parents sont domiciliés dans les communes du regroupement scolaire

**Les inscriptions scolaires doivent être effectuées dans la mairie du lieu de domicile aux jours et aux horaires de permanences**

## ② DÉCISION D'AFFECTATION DANS UNE ÉCOLE

Les familles des enfants inscrits seront informées de l'école d'affectation dès le mois de mai 2018